

## BE-ALERT

BE-Alert est une plateforme technologique d'alerte grâce à laquelle les autorités peuvent informer la population en cas de situation d'urgence. Depuis 2017, BE-Alert est disponible pour toutes les autorités locales au bénéfice de tous les citoyens.

### Alerté directement en situation d'urgence

Inondation, incendie, tempête ou incident nucléaire? Dans ces situations et beaucoup d'autres, il est important de pouvoir alerter rapidement la population. Le citoyen reçoit ainsi les recommandations utiles pour se mettre en sécurité, qu'il soit nécessaire de se mettre à l'abri ou d'évacuer. Chaque Bourgmestre, chaque Gouverneur et le Ministre de l'Intérieur (via le NCCN) a la possibilité d'envoyer un message via BE-Alert.

L'autorité responsable peut envoyer un message via SMS, e-mail ou message vocal. Par ailleurs, les comptes des autorités sur les médias sociaux peuvent également être liés à BE-Alert pour que le même message soit diffusé via ces canaux en ligne.

### Alerté directement... où vous vous trouvez

Grâce à la technologie de BE-Alert, nous pouvons avertir les citoyens de deux manières :

- D'une part, **le citoyen peut s'inscrire** sur [www.be-alert.be/fr](http://www.be-alert.be/fr) en mentionnant ses données personnelles. Il est possible de mentionner dans son inscription plusieurs adresses, numéros de téléphone et adresses emails. En mentionnant également l'adresse d'un autre lieu de résidence, d'un membre de la famille vulnérable ou l'adresse de son lieu de travail, le citoyen peut être alerté même s'il ne se trouve pas sur place. Il est important que les citoyens s'inscrivent sur BE-Alert pour éviter, par exemple, d'être confronté à une mauvaise surprise en rentrant à la maison en cas de black-out ou de contamination de l'eau potable. Le fait d'avoir renseigné leur adresse aura permis aux citoyens inscrits d'avoir déjà été avertis.
- D'autre part, le citoyen peut recevoir un message **sur base de sa présence physique à proximité des lieux concernés par la situation d'urgence**. Cela signifie concrètement que tous les citoyens se trouvant dans une zone déterminée recevront le message, qu'ils soient inscrits ou non. Cette méthode est principalement utilisée quand des actions doivent être prises de manière urgente, telles que la mise à l'abri ou l'évacuation de la population.

Des questions ? Vous pouvez nous contacter via [be-alert@ibz.fgov.be](mailto:be-alert@ibz.fgov.be)

